COMMUNE DE CURTAFOND

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2021

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Programme voirie 2021

Mr RAZUREL, adjoint à la voirie, présente le projet de programme voirie 2021 établi par la commission, savoir :

- Fourniture d'enrobé à froid
- Points à temps
- Fourniture de grave pour le chemin de Lavaux
- Réfection de la chaussée impasse de Champveyron
- Réfection de la chaussée impasse de l'Etang Machard
- Reprise d'un pont suite à effondrement route de la Chevinière
- Signalisation horizontale et verticale

pour un montant de 49 700 €, la dotation communautaire s'élevant à 49 847 €.

Le conseil municipal accepte ces travaux.

Création d'un budget annexe lotissement

Suite à la décision d'aménager un lotissement dans le secteur Les Brouilles, il est obligatoire de créer un budget annexe, conformément à l'instruction M14 afin de déterminer la perte ou le gain financier réalisé par la commune.

Le conseil municipal décide la création d'un budget annexe « lotissement secteur Les Brouilles » pour la vente de 24 lots.

Vote du compte administratif 2020

Le conseil municipal examine et approuve le compte administratif 2020.

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 266 719,56 €
- en recettes de fonctionnement à 449 417,94€

ce qui laisse ressortir un excédent de 182 698,38 €

- en dépenses d'investissement à 1 216 513,46 €
- en recettes d'investissement à 1 058 801,96 €

ce qui laisse ressortir un déficit de 157 711,50 €, les restes à réaliser s'élevant à 15 418,27 € en dépenses et à 200 000,00 € en recettes.

Le conseil municipal décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 157 711,50 € et un résultat de fonctionnement excédentaire de 182 698,38 € sur le budget 2021.

Approbation des comptes de gestion 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 fourni par le receveur, les chiffres correspondant à ceux du compte administratif.

Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 605 951,38 €, le virement à la section d'investissement s'élevant à 290 357,50 €, les dépenses imprévues à 21 143,88 €. Les charges financières sont de 7 056,41 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 647 647,50 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 15 418,27 € en dépenses et à 200 000 € en recettes, les dépenses imprévues à 20 000 €.

Les principales recettes :
- FCTVA : 155 560 €
- subventions pour la construction d'un espace multifonctions : 200 000 €.

Les principales dépenses :
- remboursement du capital des emprunts : 27 254 €
- modification du PLU : 1 000 €
- plantations : 1 000 €
- volets roulants mairie : 2 000 €
- volets roulants + chauffe-eau école : 5 000 €
- portail + alarme atelier : 6 500 €
- électricité multiple rural : 11 000 €
- plateforme points d'apport volontaire : 6 500 €
- 1 poteau incendie : 2 700 €
- matériel atelier communal : 4 000 €
- matériel de bureau : 5 000 €
- autre matériel : 3 000 €
- espace multifonctions : 63 301 €
- achat terrain de sports : 20 000 €
- lotissement : 60 000 €.

Les subventions au compte 6574 se décomposent comme suit :
- Cré'Anim : 40 €
- L'Avenir Saindidois : 100 €
- Ligue contre le Cancer : 200 €
- CIS 3 Logis : 100 €.

Le conseil municipal accepte le devis :
- de l'entreprise BBFC de Montagnat pour l'achat d'un chariot bain marie pour la cuisine de l'Escale Bressane pour un montant de 1 252,86 € TTC
- de l'entreprise ADAM de Confrançon pour le remplacement du chauffe-eau de l'école pour un montant de 1 084,80 € TTC.

Désignation d'un correspondant défense

Suite à la proposition de la Délégation militaire départementale de l'Ain, le conseil municipal désigne Mr Alexis BERNARD, correspondant défense, sa fonction est d'assurer un lien avec la délégation.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété sise 1971 route de Polliat et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé de la déclaration préalable :
  - déposée le 5 février 2021 par Mr et Mme Antoine SURACE pour la construction d'une piscine, 193 route de Planchemelle
  - déposée le 11 février 2021 et accordée le 1er mars 2021 à Mme Martine VERNE pour la création d'une ouverture, 605 route du Village
  - déposée le 19 février 2021 par Mr et Mme Didier BREVET pour la construction d'un abri de jardin, 557 chemin de Beauvert
  - déposée le 23 février 2021 par Mr et Mme Daniel BESSON pour la construction d'un abri voiture, 158 chemin de Cormassine
  - déposée le 5 mars 2021 par Mr et Mme Cédric CHAVANELLE pour la pose d'un portail, 104 impasse des Sources

- décide de repousser l'inauguration de l'Escale Bressane au samedi 18 septembre à 10 h

- prend note de la date des élections départementales et régionales qui auront lieu les 13 et 20 juin 2021

- entend le compte-rendu :
  - de la première réunion de la conférence Bresse par Corinne BECAUD
  - de la réunion du Syndicat des Ecoles par Jean-Pierre LUCIANI au cours de laquelle a été voté le budget primitif, le coût d'un élève s'élève à 915 € (63 élèves de Curtafond et 166 de Confrançon)
  - de l'assemblée générale de l'amicale des Donneurs de Sang de Polliat Montcet Curtafond qui fait un appel aux bénévoles
  - de la visite de l'école avec la directrice par Michel GIVORD afin de lister les travaux à prévoir
  - de l'assemblée générale du comité de fleurissement qui recherche également des bénévoles.